



PROCES –VERBAL : d'attribution provisoire de contrat/séance du 04/11/2020

**Consultation des Fournisseurs Réf : F/13/PAD-TDM/2020
relative à la fourniture de pièces et modules de rechange**

Suite à la demande d'initiation de la procédure Nr 05/DE/TDM/2020 relative à la fourniture de pièces et modules de rechange, adressée à la Commission Interne de Marchés de la TDM, cette dernière s'est réunie le 4/11/2020, au siège de la TDM sous la présidence de Monsieur Moctar Mohamed Ahmed, son Président.

Étaient présents

En qualité de membres de la CIMAC

- Mr Aboubekrin Ballaty ;
- Mr Ba Abdoul Razzak
- Mr El Hadj Diagne

Le président, après vérification du quorum a ouvert la séance et rappelé aux membres le seul point inscrit à l'ordre du jour qui comportait l'évaluation des offres de la Consultation des Fournisseurs Réf : F/13/PAD-TDM/2020, relative à la fourniture de pièces et modules de rechanges

Décisions :

Sur la base de la fiche de séance d'ouverture des plis , de la fiche récapitulative de l'évaluation des offres, la Commission décide d'attribuer provisoirement, le contrat relatif la fourniture de pièces et modules de rechange, au profit du soumissionnaire CALL ME, dont l'offre a été jugée conforme aux exigences du dossier de concurrence et moins disante par rapport aux autres concurrents, pour un montant de un million quatre cent cinquante-huit mille cinq cent trente-sept ouguiyas et 60 centimes (1 489 788 TTC) MR-U TTC et pour un délai de livraison de 30 jours.

➤ Ce PV est un avis d'attribution provisoire et sera affiché au siège de la TDM et publié sur son site : www.tdm.mr.

- Un délai de recours de cinq jours ouvrables, à compter de la date du présent Procès-verbal, est observé par la Commission. Après l'épuisement de ce délai, l'attribution provisoire susmentionnée devient définitive.

Fait à Nouakchott, le 04/11/2020

Les signataires

Président

El Moctar Mohamed Ahmed

Membres:

- Mr Aboubekrin Ballaty ;
- Mr Ba Abdoul Razzak
- Mr El Hadj Diagne

